

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

23/06/2026

N° E26000052 / 30

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 23/06/2026

Vu enregistrée le 12/06/2026, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de DURFORT ET ST MARTIN DE SOSSENAC demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DURFORT ET SAINT MARTIN DE SOSSENAC ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Bernard DALVERNY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Jean-Pierre DELORME est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à la commune de DURFORT ET ST MARTIN DE SOSSENAC, à Monsieur Bernard DALVERNY et à Monsieur Jean-Pierre DELORME.

Fait à Nîmes, le 23/06/2026

le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CIRÉFICE', written over a horizontal line.

Christophe CIRÉFICE